

**Séance du 17 octobre 2024**

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal **19**  
En exercice **18**  
Qui ont pris part à la délibération **17**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le DIX-SEPT OCTOBRE à 20 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

**Vote**

Pour **17**  
Contre **0**  
Abstentions **0**

**Présents :** 13  
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR.

**Date de la convocation**

10/10/2024

**Absents excusés :** 5 (dont 4 pouvoirs)  
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Nathalie GELY,  
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,  
Laura JARROUSSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,  
Bruno SELAS, a donné pouvoir à Didier LAURENS,  
Estelle BIER, absente excusée.

**Date d'affichage**

14/10/2024

**Secrétaire de séance :** Patrick LEGER

**Délibération n° 2024/09/050 – Cimetière – Création d'un columbarium et jardin du souvenir**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il reçoit régulièrement des demandes pour la création d'un columbarium au cimetière, afin de permettre l'inhumation d'urnes. Il rappelle qu'actuellement le cimetière permet l'inhumation en concession pleine terre ou caverne.

Monsieur le Maire précise que plusieurs sociétés intervenant dans le secteur de l'aménagement des cimetières ont été sollicitées, dont la société Granimond. Cette dernière propose la création d'un columbarium constitué de deux modules de 12 cases chacun, chaque case pouvant accueillir 2 urnes. L'aménagement comprend également un jardin du souvenir, permettant la dispersion des cendres, et un banc en granit.

Monsieur le Maire montre le visuel d'ensemble de cet aménagement.

Il précise que le coût de ce projet est de 14 419,80 € hors taxes, soit 17 303,76 € TTC. La société Granimond propose un paiement pluriannuel sur trois exercices budgétaires, sans changement des conditions tarifaires précitées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière de Marcillac-Vallon.
- approuve le devis établi par la société GRANIMOND, pour un montant total de 14 419,80 € hors taxes, soit 17 303,76 € TTC,
- dit que le paiement interviendra en trois exercices budgétaires, sans changement des conditions tarifaires précitées.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite proposition, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

*Acte rendu exécutoire,  
Après transmission par voie dématérialisée  
En Préfecture le :  
Publication le :  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ